



NOTE POUR LA PRESSE



SITE WEB

1211 GENÈVE 27 SUISSE - TÉLÉPHONE: 791.21.11 - CABLES: UNISANTE-GENÈVE - TELEX: 415.416 - FAX: 791.07.46 - E-MAIL: inf@who.int

Note à la presse N°1
31 janvier 2003

PUBLICATION PAR L'OMS D'UN DOCUMENT D'ORIENTATION SUR LE RISQUE TERRORISTE DANS LE SECTEUR AGRO-ALIMENTAIRE

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) publie aujourd'hui un document d'orientation destiné aux gouvernements nationaux pour les aider à prendre les dispositions nécessaires et réduire au maximum les conséquences potentielles d'actes terroristes menaçant l'approvisionnement en denrées alimentaires. Intitulé : "Guidance for Establishing and Strengthening Prevention and Response Systems", il peut être consulté sur le site suivant : <http://who.int/fsf>.

Selon l'OMS, les agents infectieux transmis par les aliments seraient à l'origine d'épisodes diarrhéiques entraînant jusqu'à 1,5 millions de décès par an dans le monde. Dans les pays industrialisés, comme les Etats-Unis d'Amérique, un habitant sur trois souffrirait chaque année d'une maladie d'origine alimentaire. Les crises provoquées par de grandes flambées épidémiques de ces maladies sont signalées bien trop fréquemment. Il arrive que des centaines de milliers de personnes soient affectées, ce qui a des répercussions énormes sur le commerce. Même si, à ce jour, quelques cas seulement de contamination délibérée ont pu être prouvés, il faut que les autorités de santé publique et le secteur agro-alimentaire prennent sérieusement en considération le risque terroriste.

Le document passe en revue les possibilités d'établir des moyens de prévention, de surveillance et de riposte de base. Comme les flambées de maladies d'origine alimentaires, qu'elles surviennent inopinément ou soient délibérément provoquées, imposent de prendre en général le même type de mesures, l'OMS axe ses recommandations sur la collaboration avec les autorités nationales pour intégrer la prévention du terrorisme et les ripostes dans les systèmes nationaux de salubrité alimentaire et les programmes de surveillance épidémiologique.

Le document traite des mesures préventives à prendre par les gouvernements et le secteur agro-alimentaire. L'OMS appelle ce secteur à s'engager dès le départ, car c'est lui qui, en premier lieu, dispose des meilleurs moyens de réduire les risques liés aux denrées alimentaires. Selon l'OMS, il est possible de renforcer les programmes existants de salubrité des aliments, tout en mettant en place des mesures de sécurité protégeant les systèmes de production et de distribution. Le document en propose à ce secteur d'activité.

Note à la presse N°1

Page 2

Il donne des conseils pour renforcer les systèmes de lutte contre les maladies transmissibles et instaurer ainsi une surveillance suffisamment sensible pour répondre à toute menace sur la salubrité des aliments. Il insiste sur le fait que la création et le renforcement de ces systèmes auront deux avantages : a) ils permettront de faire face aux crises et à la menace terroriste dans le domaine alimentaire ; b) les gouvernements développeront ainsi des capacités pour diminuer la charge des maladies d'origine alimentaire qui, jusqu'à présent, n'a fait que croître.

Le document d'orientation souligne le besoin de renforcer les systèmes existant d'alerte et de riposte aux situations d'urgence en améliorant les relations avec les organismes concernés et le secteur agro-alimentaire. De nombreux pays développés et la plupart de ceux en développement ne sont pas encore suffisamment préparés à affronter une crise de grande ampleur dans le domaine de la salubrité alimentaire. Tous les pays doivent commencer à organiser la préparation et la riposte à ce genre de crise, quelle qu'en soit la cause. Sur ce point précis, le document décrit les services de divers programmes techniques de l'OMS et d'autres organismes susceptibles de leur venir en aide pour répondre à ces nouvelles inquiétudes en matière de santé publique.

Les spécialistes des organismes nationaux de l'Allemagne, de l'Australie, de l'Espagne, des Etats-Unis d'Amérique, de l'Irlande du Japon, du Royaume-Uni et de la Russie, ainsi que d'organisations comme la Commission Européenne, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Conseil de coopération industrielle pour le développement ont participé à la rédaction du document, préparé en collaboration avec le Centre européen de l'OMS pour l'Environnement et la Santé.

La version imprimée est disponible auprès du département Salubrité des aliments, OMS, CH-1211 Genève (Suisse) ; télécopie : (+41 22) 791 4807 ; courriel : foodsafety@who.int.

Pour de plus amples informations, veuillez prendre contact avec Dr Jorgen Schlundt, Salubrité des aliments, Développement durable et milieux favorables à la santé, OMS, Genève ; tél. : (+41 22) 791 3345 ; télécopie : (+41 22) 791 4807 ; courriel : schlundtj@who.int; ou avec le Bureau de la Communication, Bureau du Directeur général, tél. : (+41 22) 791 2222.

Tous les communiqués de presse, aide-mémoire et articles de fond OMS, ainsi que d'autres informations sur le sujet, sont accessibles sur Internet à partir de la page d'accueil de l'OMS : <http://www.who.int>.